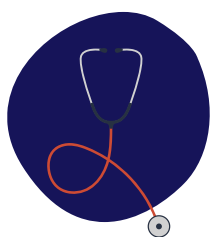


# Bronchiolite du nourrisson : mobilisation des médecins et des kinésithérapeutes



Le binôme médecin-kinésithérapeute est la réponse à la prise en soins de la bronchiolite ne nécessitant pas d'hospitalisation : dans **95 %** des cas de bronchiolite, l'hospitalisation n'est pas nécessaire !

Accessible après prescription médicale, la kinésithérapie respiratoire permet :



De **réaliser un bilan** pour :

- évaluer et surveiller l'évolution de la situation
- mettre en place un traitement de kinésithérapie adapté dans le respect des recommandations HAS : la pratique de techniques de désencombrement bronchique sera réalisée si cela est cliniquement nécessaire et sur prescription médicale.



De mettre en œuvre un **programme d'éducation thérapeutique personnalisé** :

- l'apprentissage des actes de désobstruction nasale ;
- l'éducation parentale aux signes de dégradations ;
- l'évaluation et l'adaptation de l'environnement de vie de l'enfant.



D'organiser **l'accompagnement et le soutien** des familles pour maîtriser les recours ultérieurs aux médecins et éviter l'engorgement des urgences pédiatriques.

**Patients, parlez-en à votre médecin et à votre kinésithérapeute !**